

N°2018-06-24

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2018

**Président :** M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n° 2018-06-03)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24 – pouvoir M. THEVENOT), M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 08 et 12 – pouvoir à M. de MAZIERES),  
Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET (sauf délibérations n° 2018-06-14 à 24), Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 03, 08 et 12), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-14 et 15), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n° 2018-06-07, 09 et 10), M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n° 2018-06-10 et 11 et 13 à 24), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n° 2018-06-11), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,  
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme JAQUEMET,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christophe LAPREE a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,  
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN,  
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane HERMANN,  
Mme Pascale RENAUD,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 26 juin 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Modification du tableau des effectifs.**

□ **M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2015-12-18 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1<sup>er</sup> décembre 2015 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération,

Vu les délibérations n° 2016-10-17 et 18 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 respectivement relatives à des aménagements réglementaires du régime indemnitaire des agents de la communauté d'agglomération et à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu l'avis du comité technique de Versailles Grand Parc du 22 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances et de l'administration générale du 13 juin 2018.

- 
- Le tableau des effectifs du personnel territorial d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire de comptage à annexer aux documents budgétaires pour l'information du Conseil communautaire. Il répond d'abord et en priorité à la question de l'effectif autorisé et à son utilisation. À ce titre, il permet un pilotage de la masse salariale, en tenant compte des contraintes de droit et du principe de réalité.

Ainsi, pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le tableau des effectifs est une expression de l'ajustement des effectifs à l'exercice de ses compétences. Il y mentionne, filière par filière et grade par grade, le nombre d'agents titulaires maximum que la collectivité peut employer.

- Aujourd'hui, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui résulte des réajustements consécutifs à des changements de filière lors de recrutements et/ou de mobilités internes (7 grades concernés), de régularisations des postes en fonction des missions demandées en lien avec le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et la nouvelle organisation du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc, plus précisément de certains postes administratifs (3 grades concernés) et de la création d'1 poste d'attaché territorial, dont les principales missions seront déléguées à la protection des données personnelles et à la mise en place d'un délégué à la protection des données (DPD) pour la communauté d'agglomération et certaines de ses communes membres.

Ce poste sera mutualisé avec les communes membres de Versailles Grand Parc et donnera lieu à une prise en charge financière sous la forme d'un remboursement de la part de celles-ci. Ce point fera l'objet de conventions de mutualisation qui seront présentées lors de cette séance du 25 juin dans une délibération dédiée.

Le nouveau tableau des effectifs passera donc de 256 à 257 agents.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'adopter le nouveau tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tel que présenté en annexe ci-après ;*
- 2) *précise que le poste créé relatif à la protection des données personnelles et à la mise en œuvre du règlement général de la protection des données (RGPD) sera mutualisé avec certaines communes membres de Versailles Grand Parc et donnera lieu à une prise en charge financière sous la forme d'un remboursement de la part de celles-ci ;*
- 3) *que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et aux suivants.*

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni)

Certifié exécutoire suite à l'affichage  
le :

26 JUIN 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

**- 4 JUL. 2018**

  
Pour le Président,  
en délégation,  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services

## ANNEXE à la délibération n° 2018-06-24 du Conseil communautaire du 25 juin 2018

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/06/2018

Grades	Catégories	Tableau des Effectifs au 01/01/2018				Tableau des Effectifs au 15/06/2018
			Impact recrutement / mobilité interne	Impact régularisation des postes // fonctions	Création de poste	
Directeur général des services	A	1				1
Directeur général adjoint des services	A	1				1
Collaborateur de cabinet	A					
DGST	A					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>						
Administrateur hors classe	A					
Administrateur	A	1				1
Directeur territorial	A	0				0
Attaché Principal	A	4				4
Attaché	A	12			1	13
Rédacteur principal 1ère classe	B	1				1
Rédacteur principal 2ème classe	B	7				7
Rédacteur	B	4	1	7		12
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1				1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7		-2		5
Adjoint administratif	C	11	-1	-5		5
Receveur principal	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>48</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>49</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (2)</b>						
Ingénieur en chef	A	1				1
Ingénieur principal	A	4				4
Ingénieur	A	6				6
Technicien principal 1ère classe	B	1				1
Technicien principal 2ème classe	B	4	-1			3
Technicien	B	4				4
Agent de maîtrise principal	C	4				4
Agent de maîtrise	C	2				2
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	0				0
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	2				2
Adjoint technique	C	11	1			12
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39</b>
<b>FILIERE SOCIALE (3)</b>						
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	A					
Assistant socio-éducatif principal	B					
Assistant socio-éducatif	B					
Educateur chef de jeunes enfants	B					
Educateur principal de jeunes enfants	B					
Educateur de jeunes enfants	B					
Agent social 2ème classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe PL	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO - SOCIALE (4)</b>						
Médecin hors classe	A					
Médecin	A					
Psychologue	A					
Cadre de santé, infirmiers, rééducateurs	A					
Puéricultrice classe supérieure	A					
Puéricultrice classe normale	A					
Puéricultrice cadre de santé	A					
Puéricultrice cadre de santé supérieure	A					
Infirmier de classe supérieure	B					
Infirmier de classe normale	B					
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C					
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C					
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C					
Auxiliaire de puériculture 2ème classe	C					
Auxiliaire de soins 1ère classe	C					
Rééducateur						
Auxiliaire de soins	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ANNEXE à la délibération n° 2018-06-24 du Conseil communautaire du 25 juin 2018**  
**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/06/2018**

Grades	Catégories	Tableau des Effectifs au 01/01/2018				Tableau des Effectifs au 15/06/2018
			Impact recrutement / mobilité interne	Impact régularisation des postes // fonctions	Création de poste	
<b>FILIERE CULTURELLE (7)</b>						
Conservateur de pat en chef	A					
Attaché de conservation du patrimoine de 2ème classe	A					
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 1ère cat.	A	1				1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	28				28
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	36				36
Bibliothécaire	A					
Assistant de conservation principal 1ère classe	B					
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	1				1
Assistant de conservation	B	0				0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl	B	48	1			49
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème cl	B	51	-5			46
Assistant d'enseignement artistique	B	1	4			5
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C					
Agent du patrimoine principal 2ème classe	C	1				1
Agent du patrimoine	C	0				0
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>167</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>167</b>
<b>FILIERE ANIMATION (8)</b>						
Animateur territorial chef	B					
Animateur territorial principal	B					
Animateur	B					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C					
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C					
Adjoint d'animation 1ère classe	C					
Agent d'animation 2ème classe	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>						
Chef de police municipale	C					
Brigadier chef	C					
Brigadier	C					
Gardien principal de police municipale	C					
Gardien de police municipale	C					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SPORT (10)</b>						
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A					
Educateur des activités physiques et sportives 1ère classe	B					
Educateur des activités physiques et sportives 2ème cl.	B					
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b> (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		<b>256</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>257</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995  
(2) Catégories : A; B ou C

## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180625-2018-06-24-DE

**Numéro de l'acte :** 2018-06-24  
**Date de décision :** lundi 25 juin 2018  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Modification du tableau des effectifs.  
**Classification :** 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
**Rédacteur :** Armelle SALVADOR  
**AR reçu le :** 04/07/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20180625-2018-06-24-DE  
**Document principal :** 2018-06-24 - tableau des effectifs.pdf

**Pièces jointes :**

2018-06-24 annexe - tableau des effectifs.pdf

**Historique :**

04/07/18 12:07	En cours de création	
04/07/18 12:11	En préparation	Armelle SALVADOR
04/07/18 12:16	Reçu	Armelle SALVADOR
04/07/18 12:16	En cours de transmission	
04/07/18 12:18	Transmis en Préfecture	
04/07/18 12:35	Accusé de réception reçu	

